



# ÉCOLE DES HAUTBOIS

321 montée de l'église  
Saint-colomban (Québec) J5K 0M8  
450-438-8836

## Procès-verbal CÉ 7 décembre 2023

ADOPTION	APPROBATION	CONSULTATION	INFORMATION	TEMPS PRÉVU
----------	-------------	--------------	-------------	-------------

### 1. Ouverture de la séance

Madame Lebouché, vice-présidente, fait l'ouverture de l'assemblée à 19H01.

### 2 Vérification des présences et constatation du quorum

Mme Jessica Raby-Beaulieu, présidente		A
Mme Sandra Lebouché, parent, vice-présidente	P	
Mme Valérie Dugas, parent	P	
Mme Sarah-Christine Levesque, parent	P	
Mme Julie Gagné, parent	P	
M. Alexandre Beaulieu, poste substitut	P	
Mme Manon Fortin, enseignante	P	
Mme Mélanie Ferraris, enseignante		A
Mme Isabelle Maurice, enseignante	P	
Mme Suzanne Chrétien, enseignante	P	
Mme Marie-Claude Deneault, resp. du SDG	P	
Mme Cristiane Drouin, directrice	P	
Mme Joanie Gagné, parent poste substitut (1)	P	
Mme Christine Pelletier, parent poste substitut (2)	P	

Le quorum est respecté

### 3 Nomination du secrétaire

Mme Elaine Touchette

### 4 Adoption de l'ordre du jour (EH-23-24-20)

Mme Lebouché fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par Mme Sarah Levesque d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ

### 5 Adoption et suivi du procès-verbal du 13 novembre 2023 (EH-23-24-21)

Il est PROPOSÉ par Mme Levesque d'adopter l'ordre du jour avec les modifications.

ADOPTÉ

#### 5.1 Suivi de levée de fonds

Mme Drouin explique les règles des levées de fond et laisse la parole à Mme Lebouché qui nous informe qu'elle n'a pas pu parler avec le directeur du Centre de Service qui était absent. Elle fera un suivi avec lui

<p>en janvier 2024 lors de la prochaine rencontre.      Elle nous explique que si on utilise une plate-forme de vente et que celle-ci se garde un profit sur la vente, c'est aller à l'encontre des lois qui régissent les levées des fonds.</p> <p>Si un parent du C.É. suggère la vente d'un produit en lien avec son travail, on approche le conflit d'intérêts.</p> <p>Madame Lebouché rappelle que les membres substituts ne sont pas censés prendre la parole lors des C.É.</p>					
<p><b>6 Parole à l'assemblée</b></p> <p>-Mme Pelletier suggère d'avoir une clarification dans les règlements de la régie interne concernant le rôle exact des substituts.</p> <p>-Mme Gagné questionne le CÉ de la différence entre les rôles des postes vacances et des rôles de parent substitut. Mme Drouin explique la différence et leurs rôles.</p>					
<p><b>7 Election au sein du CÉ (EH-23-24-22)</b></p> <p>Mme Lebouché demande s'il y a des personnes qui ont des questions sur le rôle de la présidente. Les membres n'ont aucune question.</p> <p><b>7.1 Election pour le poste de présidence</b>      Mme Lebouché demande s'il y a d'autres candidats pour le rôle.      Mme Levesque PROPOSE, APPUYÉE par Mme Maurice, Madame Lebouché. Il n'y a pas d'autre proposition.      Mme Lebouché est élue à l'UNANIMITÉ et accepte le mandat.</p> <p><b>7.2 Election pour le poste de la vice-présidence</b>      Mme Sarah Levesque se propose. Il n'y a pas d'autre proposition.      Mme Sarah Levesque est élue à l'UNANIMITÉ.</p>					20
<p><b>7.3 Election membre parent</b>      Mme Christine Pelletier et Monsieur Alexandre Beaulieu se proposent.      Mme Julie Gagné nous fait part de son désir à demeurer substitut.      On procède au vote. Mme Deneault fait le décompte.      Monsieur Beaulieu est ÉLU en tant que membre.      Mme Drouin propose Mme Pelletier comme substitut qui accepte.</p>					5
<p><b>8 Mot de la présidente</b>      Mme Lebouché nous mentionne qu'elle est membre de plusieurs conseils d'administration d'organismes communautaires depuis 7 ans et qu'elle remercie les membres pour son élection.</p>					5
<p><b>9 Calendrier des rencontres</b>      Proposition de revoir l'adoption du calendrier des rencontres du CÉ      Mme Lebouché explique qu'étant donné qu'il y a de nouveaux membres élus, le calendrier pourrait être modifié. Monsieur Beaulieu nous informe que le calendrier lui convient tel qu'il est, soit le 7 décembre 2023, 7 février 2024, 20 mars 2024, 17 avril 2024 et le 22 mai 2024.      Le statu quo est maintenu.</p>					5
<p><b>10 Mot de la direction</b></p> <p><b>10.1 Suivi formation obligatoire des membres élus</b>      Mme Drouin demande qui a fait la formation. Tous les membres du</p>					10

C.É l'ont fait. Monsieur Beaulieu, en tant que nouveau membre, fera la formation avant la prochaine rencontre.

## 10.2 Projet éducatif

Mme Drouin explique que le projet éducatif doit être complété en janvier 2024 et sera adopté le 7 février 2024.

Le projet éducatif est basé sur les données en littératie et en numération. En numération il y a 75 à 80% des élèves en réussite. On doit augmenter la réussite en littératie.

Le constat majeur est en écriture. Au premier cycle, les élèves réussissent très bien, mais ça diminue à partir du 2<sup>e</sup> cycle et il y a une chute des résultats pour la 1<sup>re</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle (5<sup>e</sup> année).

Mme Drouin fait part des différentes hypothèses.

Mme Fortin explique que le terme « Réussite assurée » est pour des résultats de 70% et plus et « Vulnérabilité » pour des résultats de 60 à 69%. En Mathématique, à l'école des Hautbois depuis presque 10 ans, il y a entre 70 à 75% des élèves en réussite.

Il reste pour finaliser le projet éducatif, l'Enjeu 3 à développer.

## 11 Consultations

### 11.1 PRIÉ (EH-23-24-23)

Mme Drouin explique que l'école des Hautbois n'est pas touchée et nous présente une vidéo de 7 min de la directrice du PRIÉ qui explique quel est le rôle du PRIÉ et les procédures utilisées.

Mme Drouin montre aux membres les documents reçus en consultation.

### 11.2 Politique relative aux services de garde dans les établissements (EH-23-24-24)

La période de consultation se termine le 21 décembre.

La consultation propose l'ajout de la section 4.6.1 de la politique concernant la pénurie du personnel en service de garde. Si on manque de personnel, qu'est-ce qui doit être fait, qu'est-ce qui peut être mis en place pour la continuation des services de garde ?

Le mot d'ordre reçu était de ne refuser aucune inscription.

Mme Drouin nous présente une courte capsule vidéo et fait lecture d'un document qui explique les tenants de l'ajout.

15

### 11.3 Règle d'utilisation du cellulaire (EH-23-24-25)

Le ministère a fait une demande de s'assurer de la mise en œuvre de moyens pour interdire l'utilisation du cellulaire dans les locaux des écoles.

Mme Drouin explique aux membres qu'elle a dû faire une intervention, au printemps dernier, chez les élèves. Mme Drouin fait lecture des règles qui seront mises en place. La consultation se termine le 31 décembre 2023. Mme Levesque questionne sur l'utilisation du cellulaire dans les autobus.

Madame Lebouché nous informe qu'elle est le parent représentant pour le transport scolaire au Centre de Service Scolaire

Il est PROPOSÉ par Mme Levesque et appuyé par M Beaulieu d'ADOPTER la résolution.

ADOPTÉ

## 12 Nouvelles des enseignants

### 12.1 Financement pour l'activité des finissants

Mme Fortin explique tout ce qu'implique la fête des finissants et la complexité que ça apporte. Elle explique que c'est une charge

5

<p>énorme et demande que le Fond 7 puisse avoir une pérennité de 1000\$ pour l'activité des finissants afin qu'ils puissent en bénéficier d'année en année sans avoir à se soucier d'avoir les fonds nécessaires et d'en faire la demande chaque année au C.É. Mme Drouin explique que d'avoir un peu d'argent peut alléger la tâche des enseignants. Dans le fond 7 il y a un compte « Activités sportives, culturelles et sociales » qui pourrait être utilisé à cette fin. Tous les membres du C.É. sont d'accord et il est entendu que le montant sera fixé ultérieurement.</p>				
<p><b>13 Nouvelles du SDG</b></p> <p>Mme Deneault nous explique que le Service de Garde va très bien, que la sortie au cinéma s'est très bien passée. Mme Lebouché explique que lorsqu'il y a des parties de basketball il y a beaucoup de parents et se demandait si ça pouvait être pertinent, comme par le passé, d'avoir des badges « parent visiteur ». Mme Deneault et Mme Drouin expliquent que pour l'instant elles n'en voient pas l'utilité, mais retiennent la suggestion si nécessaire dans le futur.</p>				5
<p><b>14 Nouvelles de l'OPP</b></p> <p>Mme Lebouché mentionne que les décorations de Noël ont été installées dans l'école et elles seront retirées au retour en janvier.</p> <p><b>14.1 Règles de fonctionnement</b></p> <p>Mme Lebouché nous informe qu'après discussion avec Mme Drouin, il y aura des règles de régie interne qui seront établies et qu'un document sera remis aux membres de l'OPP qui devra être signé par chaque membre. Mme Drouin explique qu'à la suite d'un incident avec un parent, la décision a été prise pour définir des règles de régie interne sur le rôle d'un membre de l'OPP, en lien en ce qui concerne entre autres les interactions avec les élèves et les déplacements dans l'école.</p>				5
<p><b>15 Parole au représentant du comité de parents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Rencontre de janvier sera avec le protecteur de l'élève pour avoir les explications sur ce qu'est son rôle.</li> <li>-Il y aura redécoupage du secteur 2.</li> </ul> <p>Pour avoir construction d'une nouvelle école, elle doit avoir 33 locaux minimum.</p> <p>Il y aura 2 nouvelles écoles pour 2024-25</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Il y aura une consultation sur le temps d'écran au service de garde.</li> <li>-Le comité de transport va être réévalué, car il y a un déficit de 2.6 millions pour cette année.</li> </ul> <p>Au niveau du transport, il y a une nouvelle zone à risque.</p> <p>Il y a une nouvelle rue qui aurait été raccordée près de notre école.</p>				10
<p><b>16 Questions diverses</b></p> <p>FERMÉE</p>				
<p><b>17 Levée de l'assemblée (EH-23-24-26)</b></p> <p>Il est proposé par Mme Maurice la levée de l'assemblée à 21h27.</p>				

Mme Sandra Lebouché  
Présidente

Cristiane Drouin  
Directrice  
École des Hautbois